

COMMISSION
CULTURE ET PATRIMOINE

TIERS LIEUX-CULTURELS
ET RÉSIDENCES
ARTISTIQUES : SOUTENIR
L'ATTRACTIVITÉ DU
TERRITOIRE



Compte-rendu de la séance du 12/05/2022

I INTERVENANTS

Laurent Roturier, Directeur régional des affaires culturelles (DRAC)

Arnaud Idelon, Spécialiste des tiers-lieux culturels et curateur d'art

Cathy Bouvard, Directrice des Ateliers Médicis



🕒 Le jeudi 12 mai 2022 de 14h30 à 16h00

📍 En visioconférence

Élus référents :

- **Arnaud Péricard**, maire de Saint-Germain-en-Laye (78) et vice-président de l'AMIF en charge de la culture et du patrimoine
- **Annie Tissier**, adjointe au maire de Flagy (77)

I CONTEXTE

Dans le domaine de la culture, un tiers-lieu est un espace hybride de partage des savoirs et des cultures, qui place l'utilisateur au cœur des processus d'apprentissage, de production et de diffusion des cultures et des connaissances.¹ La spécificité des tiers-lieux réside dans **leur ancrage au territoire créant des lieux de proximité**, assurant à la fois des fonctions de solidarité et une participation culturelle active au-delà des pratiques et disciplines culturelles classiques. Le dispositif repose sur le principe de co-construction émanant d'un collectif ouvert, profondément ancré sur le territoire qu'il investit et aux groupes de personnes qu'il réunit. **Ce nouvel usage de la culture fait appel à des espaces ouverts et conviviaux, fondés sur l'hyper-relationnel, désireux de stimuler les contacts, collaborations et échanges.**

Les tiers-lieux culturels ont tendance à se construire en réaction à la vision élitiste de la culture et des savoirs pour s'intéresser davantage aux acteurs de terrain informels et aux espaces de vie quotidienne. Il s'agit d'une nouveauté dans le paysage culturel où **les publics ne sont plus uniquement consommateurs et spectateurs mais acteurs d'espaces** dédiés à la vie sociale, ouverts à tous, regroupant des connaissances académiques ou tacites. S'ils se sont majoritairement développés dans les centres urbains, des formats innovants de tiers-lieux émergent dans les petites et moyennes communes, notamment celles labélisées Petite ville de demain où l'enjeu de la cohésion et de la revitalisation territoriale est fort. **Les résidences d'artistes et autres tiers-lieux culturels ne sont pas hors-sol, ils s'appuient sur un tissu associatif déjà ancré localement.** Il s'agit d'un facteur d'attractivité, notamment pour les zones rurales.

Le mouvement des tiers-lieux connaît un réel engouement de la part de l'État, à travers les investissements consentis par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), et des collectivités territoriales, en lien **avec les problématiques de télétravail et de revitalisation territoriale.** Alors qu'ils se posaient davantage en situation de rupture avec les politiques culturelles existantes, **les tiers-lieux sont désormais de véritables institutions reconnues et soutenues par les pouvoirs publics.**

L'Observatoire des politiques culturelles formule les quelques limites posées par le processus d'institutionnalisation des tiers-lieux :

- ✓ Les nouveaux enjeux liés aux tiers-lieux impliquent **la mise à l'épreuve des compétences et métiers traditionnels de la culture.** Les professionnels de la culture endossent désormais le rôle de facilitateur des échanges sociaux plutôt que d'intervenant-organisateur.
- ✓ La création d'un tiers-lieu risque d'être réduite à la **compensation de perte d'attractivité** de

¹ Raphaël Besson, « Les tiers-lieux culturels, chronique d'un échec annoncé », *L'Observatoire, la revue des politiques culturelles*, n°52, 2018.

certains lieux de culture ou à **un instrument de développement économique local**.

- ✓ Le soutien aux tiers-lieux culturels émane de la transversalité des politiques publiques en **impliquant la collaboration avec une pluralité d'acteurs qui sortent du secteur culturel** (ANCT, Banque des territoires, France tiers-lieux...).
- ✓ Les tiers-lieux risquent d'entraîner une **désécialisation des lieux de culture et de savoir classiques** (bibliothèque, musée ou incubateur).

Arnaud Idelon travaille auprès de plusieurs tiers lieux-culturels du Grand Paris. Il fonde **Ancoats**, coopérative de consultants en fundraising, qui se positionne comme interface pour fédérer l'ensemble des acteurs d'un territoire agissant pour le développement en synergie de tiers-lieux.

Les Ateliers Médicis s'attachent à faire émerger des voix artistiques nouvelles, diverses, et à accompagner des artistes aux langages singuliers et contemporains. Ils accueillent en résidence des artistes de toutes les disciplines et soutiennent la création d'œuvres pensées en lien avec les territoires. **Ils favorisent ou organisent la rencontre entre les artistes et les habitants**. À Clichy-sous-Bois (93), le projet des Ateliers Médicis se développe avec la création d'un Établissement public de coopération culturelle portant une double ambition : développer un établissement dédié à la jeune création, aux émergences artistiques et culturelles. Ce sera également le lieu du projet d'un grand équipement culturel de dimension métropolitaine, nationale et internationale à l'horizon 2024.

I POINTS PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS ET ECHANGES

Annie Tissier, adjointe au maire de Flagy (77) et élue référente de la commission Culture et patrimoine, établit un parallèle entre les maisons culturelles aujourd'hui presque disparues et le regain de lieux de partage, de savoirs et de sociabilisation, que constituent ces tiers-lieux culturels.

Benoît Battistelli, adjoint au maire de Saint-Germain-en-Laye (78) représentant son maire, évoque la présence sur la commune de Saint-Germain-en-Laye d'une maison de la culturelle associée à une scène de musiques actuelles (SMAC), ainsi que des tiers-lieux qui se développent. Il souligne également que le déploiement de la pratique des tiers-lieux s'est opéré de manière quelques fois non-institutionnelle, mais que cela tend à s'institutionnaliser. Les tiers-lieux constituent aujourd'hui un vecteur intéressant dans l'attractivité des territoires et la création de lien social.

Intervention de Laurent Roturier, DRAC

La définition des tiers-lieux est à la fois ancienne et récente. La notion de tiers-lieux a été employée pour la première fois dans le champ culturel, par le biais des professionnels des réseaux des bibliothèques et médiathèques. Il était alors question des nouvelles manières dont les citoyens et habitants appréhendaient la fréquentation de lieux institutionnels (en l'occurrence des bibliothèques). Le concept de tiers-lieux a ensuite évolué, notamment suite aux travaux de Bernard Latarjet. Les tiers-lieux se définissent aujourd'hui de manière assez large comme les lieux qui ne sont pas dans le champ institutionnel, même si un certain nombre d'entre eux sont soutenus par les institutions et les

collectivités. Les tiers-lieux abritent à la fois des artistes et leurs œuvres, constituent des endroits où l'on peut pratiquer soi-même, prennent la forme d'espaces de friches occupés temporairement – ou de manière pérenne – ou encore celle d'espaces nouveaux qui se construisent. **Les tiers-lieux se distinguent par un mode de gouvernance alternatif ou très participatif.** Laurent Roturier invite également à se reporter au Rapport établi par les auditeurs du Cycle des Hautes Etudes de la Culture, portant sur les « Communs »².

La DRAC finance souvent des propositions présentes dans des lieux institutionnels ou des tiers-lieux, prenant la forme d'interventions de soutien envers des artistes qui y effectuent des résidences, durant lesquelles ils effectuent leur travail de fabrication d'œuvres tout en étant au contact de la population dans toute sa diversité. Divers dispositifs existent en parallèle et visent à aider financièrement ces initiatives multiples :

- La DRAC finance des **Ateliers de Fabrique Artistique (AFA)** – dirigés par une direction artistique professionnelle – recevant tout au long de l'année un ou plusieurs artistes. L'existence d'une médiation culturelle sur le territoire très approfondie est un des marqueurs de ces AFA.
- A noter aussi l'existence d'un **dispositif national et expérimental porté lors du Plan de Relance, intitulé « Quartiers culturels créatifs »**, bénéficiant d'une enveloppe de 3 millions d'euros sur 2 ans. Ce dispositif a rencontré un fort engouement à l'occasion des deux premières vagues des appels à projets (en juin et octobre 2021) : 23 lauréats sur près de 130 candidatures, totalisant une enveloppe d'un peu plus de 2 millions d'euros. Une troisième vague de sélection est actuellement en cours, et est destinée exclusivement aux projets n'ayant pas pu être retenus lors des deux premières vagues. Les projets lauréats bénéficieront en outre d'un financement au titre du programme d'investissement d'avenir (PIA), adossé à un co-financement d'autres partenaires et notamment des collectivités.
- **Le dispositif « été culturel » a été relancé pour cette année**, totalisant près de 450 projets candidats. Il y est question d'accompagner financièrement des projets prenant place tout l'été.

Intervention d'Arnaud Idelon, fondateur d'Ancoats ³

L'intérêt des pouvoirs publics pour les tiers-lieux culturels est grandissant et s'intensifie. De nombreuses dénominations et définitions existent depuis plusieurs années pour qualifier ces lieux : les « Fabriques de Culture » pour la région, les « lieux-intermédiaires » pour le département, « les nouveaux territoires de l'art » au niveau du ministère de la Culture depuis 2001, ou encore la labellisation « Fabriques de

² Marc Drouet (réfèrent), « Comment les acteurs culturels publics peuvent-ils garantir et accompagner la constitution de communs culturels ? », *Cycle des Hautes Etudes de la Culture (CHEC)*, Travaux des auditeurs, Session 19-20. Disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation/Cycle-des-Hautes-Etudes-de-la-Culture-CHEC/Travaux-des-auditeurs/Travaux-par-thématique/Démocratie-culturelle/Comment-les-acteurs-culturels-publics-peuvent-ils-garantir-et-accompagner-la-constitution-de-communs-culturels?step=312319>.

³ Ancoats est une agence qui vise à accompagner les lieux culturels dans leur développement économique et leur structuration juridique. Un accompagnement aux collectivités et aménageurs désirant déployer des dynamiques de tiers-lieux culturels sur leur territoire est aussi proposé.

territoire » pour certains lieux culturels par l'ANCT. **Ces définitions sont néanmoins parfois réductrices** eu égard au caractère résolument hybride des tiers-lieux : c'est le cas notamment de celle de l'ANCT, en référence à au rapport « Mission coworking », paru en 2018.

Un tiers-lieu repose sur une communauté intentionnelle souvent locale, qui émerge autour d'un besoin, d'un manque ou d'une envie. Pour répondre à cette situation de précarité dans la majorité des cas, les acteurs identifient un lieu devenant par là même une ressource mutualisée pour ladite communauté. Des principes inhérents aux tiers-lieux peuvent être dessinés :

- **Une dynamique expérimentale** : adoption d'une non-programmation ou d'une programmation ouverte ;
- **Une logique de mutualisation** : dynamique de circulation des savoirs et savoir-faire ;
- Une **diversité des usages** possibles : pluralité des temporalités et activités ;
- Une pratique de la **convivialité** et de **l'accueil inconditionnel** : le tiers-lieu devient une plateforme ouverte pour les habitants et le tissu associatif local.

Quelques exemples emblématiques de tiers-lieux :

- La Gare des Mines, à Aubervilliers (93) : au départ, il s'agissait uniquement d'une gestion en régie directe ayant évolué sur **un mariage entre différents acteurs associatifs, à partir d'un lieu qui devient une ressource commune**;
- Le Sample, à Bagnolet (93) : un quart de l'espace du Sample a été dédié aux associations de Bagnolet et de Montreuil, pour pallier l'inaccessibilité de la maison des associations à Bagnolet pour le moment.
- Le 6B, à Saint-Denis (93) : à la fois un lieu de créations artistiques et de résidences, mais aussi un équipement de proximité et de convivialité pour les habitants. En témoigne la création d'un restaurant, d'un lieu de convivialité, d'un lieu de programmation, dont le tiers du financement participatif a été amené par les régies de quartier.
- L'Hôtel Pasteur, à Rennes (35) : équipement accueillant une école primaire, un édulab, une école buissonnière. Ce tiers-lieu a réussi en outre à valoriser l'économie contributive, puisqu'elle a été intégrée dans son bilan sonnante et trébuchant.

Les tiers-lieux présentent de nombreux potentiels, au premier desquels figure **la démocratie culturelle accoudée à la notion de middle ground**, car les tiers-lieux deviennent des espaces d'innovation, de régénération des formes, de recherche pour les institutions. Ces lieux permettent aussi d'« **assurer la régie des possibilités locales** », en ce qu'ils possèdent une réelle capacité à générer de l'envie et à mobiliser différents acteurs se saisissant de ces lieux pour répondre aux besoins d'un territoire. D'autres potentiels des tiers-lieux sont à noter : gouvernance ouverte et partagée, hybridation de la production et de la diffusion, la capacité à savoir faire avec le « déjà là », la dynamique expérimentale, et les modèles économiques hybrides associés à des formes d'autonomie de ces lieux – bien qu'évoluant souvent dans la précarité.

Certains points de vigilance méritent tout de même d'être soulignés :

- Le « **sur-design** » : volonté de tout programmer, au détriment de la dynamique

expérimentale ;

- L'oubli du contexte et la tentative de la répliation : mettre sur pied un tiers-lieu sans prendre en compte ni les spécificités du territoire ni les acteurs du tissu local ;
- Le syndrome de la coquille vide (ou **la stratégie de marketing territorial**) : investir massivement au départ, sans assurer le fonctionnement du lieu par la suite ;
- L'institutionnalisation : injonction de répondre à l'ensemble des besoins du territoire ;
- La gentrification : pour les tiers-lieux ayant fait le choix de privilégier l'économie de marché, un biais progressif peut s'installer avec de nouvelles activités plébiscitées qui ne seront pas forcément en adéquation avec les envies locales.
- La durée de l'installation : logiques transitoires et temporaires d'un certain nombre de tiers-lieux, ce qui affecte leur modèle économique et empêche d'avoir un horizon.

Interventions de Cathy Bouvard et de Renan Benyamina, Ateliers Médicis

Les Ateliers Médicis entretiennent **une véritable proximité avec les tiers-lieux**, car hybrides et expérimentaux, offrant aussi des lieux de mutualisation, de convivialité ou encore de proximité. Il s'agit d'un modèle d'institution publique puisqu'étant un Etablissement Public de Coopération Culturelle, financé en grande partie par le ministère de la Culture mais aussi par la Région Ile-de-France, la Métropole du Grand Paris, les communes de Clichy et Montfermeil.

Les Ateliers sont **nés d'un désir politique**, à l'inverse des tiers-lieux. C'est Frédéric Mitterrand qui en donne l'élan en 2007, avec la volonté de créer la « Villa Médicis des banlieues du monde », dans une tour de bureau presque jamais investie à Clichy. La problématique était donc de mettre sur pied un lieu inséré dans un territoire enclavé et en attente d'un lieu culturel, tout en étant accoudé à une ambition nationale.

Les Ateliers Médicis font office de lieu-ressource sur la question des résidences d'artistes dans les territoires (urbains et ruraux en périphérie), instaurant par là même un véritable dialogue entre habitants et artistes. En moyenne, **250 résidences sont organisées annuellement** :

- Une centaine via le dispositif « Création en cours », en partenariat avec le ministère de l'Education nationale puisque ces résidences sont pensées avec les classes de CM2. Ces résidences sont présentes partout en France, et principalement dans les territoires ruraux ;
- Une centaine dans le cadre du Festival Transat : organisation de résidences dans des lieux non-culturels (plutôt en milieu rural et en quartiers politique de la ville) ;
- Une cinquantaine en proximité avec les Ateliers Médicis. L'enjeu était notamment d'organiser la porosité du lieu des Ateliers, tant au sein de l'équipe en créant une mixité sociologique qu'au niveau de l'espace public (par la création de mobiliers publics en l'occurrence).
- Diversité des projets de résidences avec la co-existence de projets d'artistes et de partage, comme dernièrement la création d'un plateau-médias par le biais duquel l'enjeu est de rompre l'uniformité sociologique des artistes. Sont aussi mises sur pied des expérimentations

collaboratives, dont l'objectif est de faire langage commun pour arriver aux œuvres.

Les Ateliers Médicis tablent également sur la **formation aux métiers artistiques**, via le pôle de travail « le Campus » :

- Dispositif START : destiné aux jeunes de première et de terminale, leur permettant d'être accompagnés dans l'imagination d'une trajectoire académique artistique.
- Ecole « la Renverse » en cours de création et en partenariat avec l'école des Arts Décoratifs : destinée aux jeunes (de 16 à 22 ans) ayant déjà une pratique culturelle afin de les accompagner vers une pratique professionnelle.
- Formation « Déter » : destinée aux artistes ayant déjà commencé leur carrière et étant dans des situations d'échec.
- Création d'un incubateur : destiné à des jeunes du territoire ayant des envies de parcours professionnels dans le milieu culturel.

Les Ateliers Médicis font enfin office de **lieu d'ancrage sur le territoire**, et partagent à ce titre des principes inhérents aux tiers-lieux, à l'aune d'une mission de service public solidement établie. Pour continuer à garantir cela, un nouveau bâtiment abritant les Ateliers verra le jour d'ici la fin 2025. Ce lieu bénéficiera d'outils pour la création, verra en son sein le développement des formations, sera articulé autour du partage via la présence notamment d'une recyclerie à destination de l'objet artistique, et offrira des jardins partagés. Les modes de gouvernance évoluent aussi au sein des Ateliers Médicis, avec la **mise en place renforcée de modèles de participation des habitants et des associations**, tant sur de l'éducation populaire que sur de la participation active à des projets.

Questions des participants

Comment s'articulent les tiers-lieux avec les acteurs locaux ? Des coopérations se mettent-elles en place entre les tiers-lieux et les acteurs locaux ?

Laurent Roturier indique que les initiatives de tiers-lieux émanent justement pour une grande partie des acteurs locaux (un collectif ou une personne). Ces porteurs de projet s'avèrent être souvent très ouverts et attentifs aux propositions du tissu associatif de la collectivité. Néanmoins, cette coopération peut se trouver fragilisée eu égard à la durée de vie momentanée de ces lieux. A noter, le savoir-faire de SNCF Immobilier en matière de mise à disposition de lieux destinés à un autre usage, et notamment à des activités culturelles.

Benoît Batistelli ajoute sur ce dernier point qu'une gare a été réaménagée en tiers-lieu à Saint-Germain-en-Laye, dans une perspective pérenne.

Quid de l'aspect social et solidaire dans l'appréciation des projets de tiers-lieux proposés à la DRAC ? Ces actions permettent en effet d'élargir à un public ne fréquentant pas forcément les lieux culturels habituels.

Laurent Roturier insiste sur la nécessité de l'exigence artistique au sein de ces tiers-lieux afin de rendre accessible le meilleur des propositions artistiques, notamment au public éloigné des établissements culturels classiques.

A qui peuvent s'adresser les porteurs de projets (ou d'idées) afin d'être conseillés et soutenus financièrement ?

Laurent Roturier explique que la DRAC dispose d'un conseiller en charge de l'action culturelle et territoriale dans chaque département, afin d'aiguiller et d'aider les collectivités demandeuses.

Pouvez-vous expliciter le mode de gouvernance des tiers-lieux d'une manière générale ? Concrètement, qui décide ? qui organise ? qui réalise ? qui finance ? Quelle couverture juridique ?

Arnaud Idelon signale l'existence de différents modes de gouvernance au sein des tiers lieux (sociocratie, holocratie...), sans qu'ils soient pour autant conscientisés par les opérateurs desdits tiers-lieux. Ce sont souvent des associations (évoluant vers des SIC) qui préfigurent des gouvernances coopératives, notamment collégiales. Concrètement, la prise de décision se fait globalement par tous. L'équipe salariée et le CA ont la charge de l'organisation. Pour la réalisation, il s'agit des gens qui le désirent et qui ont le temps (habitants, résidents...). Le financement s'obtient par l'économie de marché (notamment pour Le Sample) et quelques subventions. Concernant la couverture juridique, l'idée est de doser la responsabilité et la prise de risque.

Au vu de la diversité des tiers-lieux (non institutionnels/institutionnels, éphémères/pérennes), comment aider, en tant que collectivité locale, les initiatives à se structurer et à grandir ?

Renan Benyamina insiste sur l'importance que toutes initiatives s'inventent depuis le terrain avec les associations, les communautés locales. Il apparaît essentiel d'offrir des endroits au sein desquels les divers acteurs de la société locale peuvent se fédérer et inventer des projets en commun.

Arnaud Idelon ajoute que ces espaces de rencontre peuvent « faire tiers-lieux »⁴, dès que les principes d'action en découlant ont une consistance, notamment au travers de l'expérimentation et de pratiques itératives.

Les Ateliers Médicis ont-ils vocation à étendre sur l'ensemble du territoire d'autres Ateliers Médicis, sur le principe des Micro-Folies ?

Cathy Bouvard indique que les Ateliers Médicis, *a contrario* des Micro-Folies, ne reposent pas sur un fonctionnement descendant. En revanche, les Ateliers Médicis sont à même d'aider d'autres entités souhaitant se structurer et se développer ailleurs avec d'autres acteurs. Une réflexion est menée en ce moment pour faire des Ateliers un centre de ressources autour de la question des résidences des territoires.

La question des résidences d'artistes est aussi très liée à la capacité et aux moyens physiques de les accueillir.

Cathy Bouvard explique que cela est aussi lié à la façon dont il est possible d'accompagner ces résidences. En l'occurrence lors du Festival Transat, certaines résidences sont proposées dans des lieux non-culturels (EHPAD, centres de réfugiés, centres de loisirs...), mais étant à même de recevoir des artistes en résidence. Des chargés de production du Festival sont à ce titre missionnés d'identifier des lieux adéquats, et de préparer avec ces structures l'accueil de l'artiste.

Quid de la liaison entre espaces de coworking et tiers-lieux ?

Arnaud Idelon indique que les tiers-lieux sont des espaces-temps des mutations des mondes du travail.

⁴ Se reporter aux travaux d'Antoine Burret.

En l'occurrence pour le *coworking*, il s'agit d'espaces de travail partagés, au sein desquels une communauté d'acteurs établit des règles autour des outils de production.

Fin de la réunion

LISTE DES INSCRITS :

NOM	PRÉNOM	COMMUNE/AMIF PARTENAIRE	FONCTION
Alamarguy	Guy	Chevry en Sereine	Conseiller Municipal
Allier-Coÿne	Bénédicte	Guyancourt	Adjointe au Maire chargée de la Culture, du Patrimoine et de l'Administration
Balgalièr	Marion	Paris Sud Aménagement	AMIF Partenaires – Responsable d'opérations
Beaufrère	Mathieu	Vincennes	Maire adjoint
Bellinelli	Guillaume	Roinville	Maire
Bouhada	May	Fontenay-sous-Bois	Maire adjointe à la Culture
Briolant	Stéphanie	Emancé	Maire
Brouet Huet	Séverine	Claye-Souilly	Maire adjointe en charge de la politique culturelle
Caillaud	Clément	Viry-Châtillon	Maire adjoint
Caillet	Jérémy	Boullay-les-Troux	Maire adjoint à la Culture
Chesneau	Carole	Ermont	Adjointe au maire en charge de la culture et des ressources humaines
Chiaretto	Sandrine	Chanteloup-les-Vignes	Elue à la culture
Cornet	Fabrice	HQA Solutions	AMIF Partenaires - Associé
Czeczak	Raphael	Cernay-la-Ville	Maire adjoint au développement durable
Debussy	André	Boulogne-Billancourt	Elu à la Culture
De Crépy	Emmanuelle	Versailles	Adjointe au Maire
De Gaulle	Laurent	Valmondois	Adjoint au Maire
De Larminat	Ségolène	Saint-Cloud	Première Adjointe au Maire déléguée à la Culture et au Patrimoine
De Portes	Sophie	Conflans	Adjointe au Maire à la Culture
Delamare	Valérie	Bois-Colombes	Maire adjointe en charge de la Culture
Deschamps	Dominique	Morsang-sur-Orge	Adjointe à la Culture
d'Estampes	Claude	Chevry en Sereine	3 ^{ème} Adjoint
Dos Ramos	Laëtitia	Le Thillay	Adjointe au Maire aux affaires culturelles
Dos Santos	Séverine	Joinville le Pont	Elue

Doucoure	Assa	Corbeil Essonnes	Maire adjointe
Dreno	Valérie	Charenton-le-Pont	Directrice générale adjointe en charge du pôle Culture, sports, jeunesse, prévention-médiation
Fargeot	Marie-Claude	Ballainvilliers	Adjointe à la culture
Fumée	Dorine	Villiers sur Marne	Conseillère municipale et territoriale
Harscoët	Ghislaine	Fontenailles	Vice-présidente en charge de la culture et du Patrimoine de Brie Nangisienne
Jebari	Soraya	Romainville	Conseillère municipale
Konate	Fatmata	Vitry-sur-Seine	Adjointe au Maire
Lafont	Christine	Roissy en France	Conseillère municipale déléguée à la culture
Lambilliotte	Floriandre	Joinville le Pont	Cheffe de Cabinet
Legrand	Magali	Cœur d'Essonne Agglomération	Directrice Générale Adjointe
Marlier	Sandrine	Coubron	Secrétaire au cabinet du Maire
May-Ott	Ysabelle	Sonchamp	Maire
Mesa	Stéphane	Rosny-sous-Bois	Chef de cabinet
Morelle Losson	Laurence	Villepreux	1 ^{ère} adjointe au Maire
Moulina-Kergoat	Hélène	Livry-Gargan	Adjointe au Maire
Person	Delphine	Palaiseau	Adjointe au Maire
Poletto	Aldona	Carrières-sur-Seine	Adjointe au Maire
Rabany	Stéphane	Villecresnes	Maire adjoint délégué à la culture
Teixeira	Sylvie	Villenoy	Adjointe au Maire
Toumi	Delia	Gennevilliers	Maire adjointe aux politiques éducatives